**CAS ANJAR – DOCUMENT 1**

|  |
| --- |
| **Chronologie du projet pour la société** |
| Le 10 février N, réception de la notification de l’attribution d’une subvention d’équipement d’un montant de 264 000 € destinée à financer partiellement l’acquisition d’un terrain, d’une construction et de matériel industriel.  L’avis d’octroi de la subvention fait état d’une clause d’inaliénabilité de 6 ans.  Le 15 mars, un avis de crédit reçu de la banque indique le virement de la subvention.  Le 1er juin, jour de signature de l’acte, acquisition d’un ensemble immobilier composé :   * d’un terrain d’une valeur de 80 000 €. Pas de TVA, * d’un bâtiment d’une valeur de 240 000 € HT. TVA au taux normal.   Les droits de mutations s’élèvent à 44 000 € et les honoraires du notaire à 2 000 € HT.  L’ensemble est réglé le jour même par chèque bancaire à l’ordre du notaire.  Le 1er septembre N, acquisition d’un matériel industriel d’une valeur de 120 000 € HT.  Il est mis en service le jour même. Règlement par lettre de change magnétique au 15 octobre N. |

## 